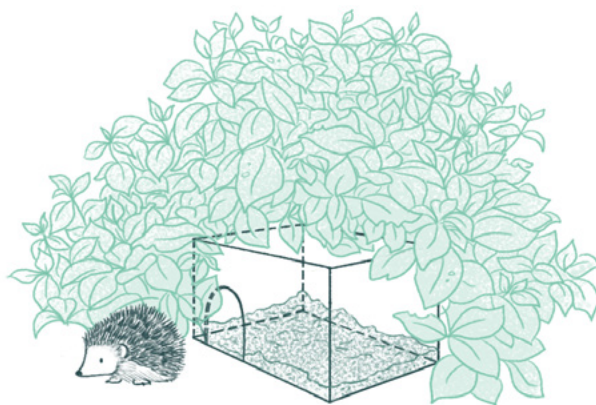


# ACCUEILLIR LE HÉRISSON

Le hérisson contribue à éliminer bon nombre d'animaux considérés comme nuisibles, ce qui en fait un précieux auxiliaire des jardiniers. Cependant, pas question d'adopter un hérisson ! Il s'agit d'une espèce protégée qu'il est donc interdit de capturer, de transporter, d'acheter ou de vendre. D'autant que, capturer un hérisson adulte, c'est risquer d'abandonner et de laisser mourir quelques orphelins ! De plus, le jardin qu'on lui offrirait risquerait fort de se révéler trop petit pour cet animal qui a besoin de plusieurs hectares pour subsister. La seule possibilité est d'attendre sa venue en rendant son jardin accueillant.



Le hérisson visite fréquemment nos parcs et jardins. Petit animal solitaire, on peut l'observer à la tombée de la nuit, lorsqu'il part à la recherche de sa nourriture. Il consomme un grand nombre de proies : coléoptères, perce-oreilles, mille-pattes, araignées, chenilles, limaces, escargots, vers de terre, et même à l'occasion, des grenouilles, des lézards, de jeunes rongeurs, des oisillons, des oeufs, des cadavres, des fruits et des champignons. Durant la journée, il se repose caché au milieu d'un tas de feuilles mortes, à l'abri d'un buisson ou dans le creux d'un vieux mur.

Dès que la température descend sous la barre des 10°C, le hérisson entre en hibernation. Pour ce faire, il s'aménage un nid fait de mousse et de feuilles mortes à l'abri d'un tas de bois, d'une haie, ou même d'un abri artificiel installé pour lui. Il se réveillera de temps à autre, consommant les réserves de graisses accumulées durant la belle saison. Ce comportement peut d'ailleurs lui être fatal, surtout pour les jeunes individus passant leur premier hiver. Il se réveillera pour de bon vers le mois d'avril.

## VOICI QUELQUES CONSEILS POUR RENDRE LE JARDIN ACCUEILLANT POUR LE HÉRISSON :

**Donnez lui la possibilité de se déplacer :** Ménagez quelques ouvertures dans les clôtures ou les murs (un espace de 10 cm est suffisant). Ceci lui permettra de se promener entre plusieurs jardins.

**Aménagez un abri :** Quelques haies et buissons, un tas de bois, un tas de feuilles mortes ou de foin seront appréciés. On peut également placer un abri artificiel constitué d'une caisse en bois remplie d'herbes sèches, placée à l'envers sous un buisson. L'abri doit être ombragé car le hérisson supporte mal la chaleur.

**Évitez les noyades :** Dans les mares et piscines, placez une planche rugueuse sur les bords afin qu'il puisse ressortir facilement. Renoncez à utiliser des produits chimiques : Vous risqueriez d'empoisonner ce petit animal.

**Laissez le dormir :** Ne dérangez jamais un hérisson durant son hibernation ! N'oubliez pas, cependant, qu'il peut se réveiller plusieurs fois durant l'hiver. Si néanmoins vous avez des doutes sur sa survie, prenez conseil auprès du Centre de Revalidation (CROH ou CREAVES) le plus proche.

Même si le hérisson est encore commun en Belgique, un certain nombre de menaces pèsent sur lui. Les accidents lors de la traversée des routes constituent sans doute la première cause de mortalité. L'usage de pesticides et la disparition des haies et des bosquets jouent aussi en sa défaveur.

Récemment, ce sont les robots-tondeuses qui inquiètent le plus. Si vous en possédez un, activez le uniquement entre 10 et 17 heures pour être sûr qu'il ne croise pas la route d'un hérisson lors d'une sortie nocturne.